



CONCOURS ARTISTIQUES DE LA VILLE DE VERVIERS

Concours « Henry Vieuxtemps » 2015

**1^{ère} épreuve : Conservatoire de Verviers, rue Chapuis 6 4800 Verviers
Le mercredi 11 novembre 2015 dès 9 heures**

**Finale : Grand-Théâtre de Verviers, rue des Artistes, 2 4800 Verviers
Le samedi 14 novembre 2015 dès 10 heures 30**

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS

Le concours est organisé en trois niveaux. Il a lieu à Verviers tous les deux ans, en séance publique.

Art 1 : Conditions d'admission

Prix Pizzicati

Accessible à des violonistes inscrits dans un établissement musical subsidié par les pouvoirs publics belges, âgés de **13 ans** au maximum à la date de la première épreuve du concours.

Prix Edouard Deru

Accessible à des violonistes ayant obtenu une distinction dans un établissement musical subsidié par les pouvoirs publics belges, âgés de **19 ans** au maximum à la date de la première épreuve du concours.

Prix Henry Vieuxtemps

Accessible à des violonistes ayant obtenu une distinction dans un établissement musical subsidié par les pouvoirs publics belges, âgés de **25 ans** au maximum à la date de la première épreuve du concours. Par dérogation, l'âge limité est porté à 26 ans pour l'année 2015.

Art 2 : Inscription au Concours.

L'inscription au Concours doit parvenir au secrétariat du Concours au plus tard **le 31 août 2015**

- Par mail à l'adresse prixartistiquesverviers@gmail.com
- Par courrier : rue Chapuis 6 4800 Verviers

Les candidats mentionneront :

NOM et Prénom
Date de naissance
Nationalité
Catégorie choisie : Pizzicati/Deru/Vieuxtemps
Adresse postale et adresse mail

Elle est obligatoirement accompagnée des documents cités ci-dessous, en formats JPG ou PDF :

1. Une copie recto/verso du document d'identité
2. Une attestation délivrée par l'établissement belge d'enseignement musical artistique fréquenté, mentionnant la durée précise de cette fréquentation et les résultats obtenus dans cet établissement.
3. Un CV mentionnant avec précision le parcours musical du candidat, les distinctions obtenues et le nom de tous ses professeurs indistinctement.
4. La liste des oeuvres du répertoire du candidat, ainsi que le timing précis de chaque mouvement. (voir Art. 4).
5. Une photo récente

Pour clôturer le dossier, une somme de 50 (cinquante) euros sera versée au compte :

(à définir) asbl Concours artistiques de la ville de Verviers

Avec mention :

nom et prénom du candidat/ Concours 2015/ catégorie pizzicai, Deru ou Vieuxtemps

Une somme de 25€ sera remboursée

- en cas de participation effective au concours,
- en cas d'absence dûment justifiée

La somme entière sera remboursée en cas de refus de la candidature.

Les candidats retenus en seront avisés par écrit. Ils seront avertis de l'ordre de passage et du lieu de la prestation.

A leur arrivée, ils signeront pour accord, un exemplaire du règlement du concours.

Art. 3 : Description des épreuves

Excepté l'œuvre de type sonate du concours Vieuxtemps, l'interprétation se fait de mémoire à tous les niveaux du Concours.

Prix Pizzicati

Première épreuve : Durée 10 minutes

- Un mouvement rapide d'un concerto proposé ci-dessous :
- H.Sitt en la min opus 7
- F.Seitz en ré Maj opus 7
- O.Rieding en ré Maj opus 25
- O.Rieding en sol Maj opus 24
- Accolaÿ en la min n°1 (partition avec coupure disponible sur le site)

- Une pièce du répertoire

Finale : Durée 15 minutes

- Deux pièces du répertoire avec piano

Prix Deru

Première épreuve : Durée 15 minutes

- Deux mouvements d'une sonate de J.S. BACH
- Un premier mouvement d'une sonate ou d'un concerto classique (avec cadence).

Finale : Durée 20 minutes

- Deux œuvres du répertoire avec piano d'époque différentes
- Une œuvre au choix

(Une de ces trois œuvres peut être choisie dans le répertoire de la première épreuve)

Prix Vieuxtemps

Première épreuve :

- Le premier mouvement d'un concerto de W.A. MOZART (avec cadence)
- Une sonate ou partita pour violon seul de J.S. BACH **OU** une sonate d'E.YSAYE (ou d'une partie de cette oeuvre selon le choix du jury).

-

Finale : Récital de 30 minutes composé d'œuvres d'époques différentes. Le répertoire sera composé d'œuvres intégrales dont le minutage de chaque mouvement sera détaillé avec précision. Le jury composera le récital de 30 minutes.

- Une œuvre de virtuosité de HENRY VIEUXTEMPS (cette œuvre peut être un mouvement de concerto)
- Une œuvre de type sonate
- Une œuvre de type concerto
- Une œuvre au choix

Art. 4 : Ordre de passage des concurrents.

Les concurrents sont entendus par ordre inverse de date de réception du dossier complet d'inscription, accompagné des documents utiles.

Art. 5 : Accompagnement des concurrents

Le Concours conseille vivement aux concurrents de se présenter avec leur pianiste ou tout autre accompagnateur de leur choix.

Si le concurrent souhaite travailler avec un pianiste officiel du Concours, il fournira les partitions au plus tard le 11 octobre 2015 au Conservatoire de Verviers, rue Chapuis, 6

La participation financière s'élève à :

- Pizzicati : 50€
- Deru : 80€
- Vieuxtemps : 100€

Cette somme couvre les frais correspondants à :

- Une répétition
- Un raccord dans les lieux de spectacles
- L'accompagnement des deux épreuves

Art. 6 : Le jury.

Art. 6a Composition

Première épreuve :

Prix Pizzicati

Le jury est composé de trois violonistes, professeurs ou directeurs d'un établissement d'Enseignement Artistique à horaire réduit.

Prix Deru et Prix Vieuxtemps

Le jury est composé de trois violonistes, professeurs ou directeurs d'un établissement d'enseignement supérieur artistique de Belgique

Finale :

Le jury est composé de cinq violonistes, tous au premier plan de la vie musicale belge.

Art. 6b Fonctionnement

Pour toutes les épreuves, les membres du jury sont assistés par le (la) secrétaire du Concours.

Les présidences des différents concours sont confiées aux directeurs du Conservatoire de Verviers et de l'Académie des Beaux-Arts (ou leurs adjoints en cas d'indisponibilité).

Les membres du jury ayant un lien de parenté avec un concurrent ou ayant collaboré de manière essentielle à la formation de celui-ci n'auront ni droit de vote, ni voix délibérative pour ce concurrent

Art. 6c Proclamation

Immédiatement après la dernière prestation, le jury se retire et se prononce au vote secret, sans aucune délibération préalable. Le(s) prix est (sont) attribué(s) à la majorité absolue des voix.

Si deux concurrents sont classés ex-aequo au vote secret, le jury est seul juge des mesures à prendre, soit de soumettre ces concurrents à une épreuve supplémentaire, soit de délibérer sur le cas.

En fonction du niveau des concurrents, les « Prix Deru » et « Prix Vieuxtemps » pourraient ne pas être décerné(s).

La décision du jury est sans appel.

Les résultats des trois concours (Pizzicati, Deru et Vieuxtemps) sont proclamés sur la scène du Théâtre par les présidents et membres du jury. Les prix et cadeaux sont remis à ce moment.

Les concurrents s'engagent à respecter l'absolue souveraineté du jury dans toutes ses décisions.

Art. 7 : Prix et valeurs de ceux-ci

Prix Pizzicati

1^{er} prix : 500€

2^{ème} prix : 250€

Prix du public : 100€

Prix Deru :

1^{er} prix, prix de la Ville de Verviers, Prix Deru : 1000€

2^{ème} prix : 500€

Prix du public : 250€

Prix Vieuxtemps,

1^{er} prix, Prix de la ville de Verviers, Prix Vieuxtemps : 2.500 euros.

2^{ème} prix : 1250€

Prix du public : 500€

A cette occasion, un diplôme est remis conjointement à chaque lauréat.

Art. 8b Prix du public.

Un bulletin de vote sera remis au public à l'entrée de la salle
Chaque personne pourra voter pour le candidat de son choix

Art. 8: Récital.

Les premiers lauréats des concours Deru et Vieuxtemps s'engagent à donner gracieusement un récital avec leur accompagnateur dans une des salles de concert de la Ville de Verviers, à une date qui ne pourra pas être postérieure à deux années à compter du concours.

Art. 9: Deuxième participation éventuelle au concours.

Les candidats à l'obtention des « Prix Deru » et « Prix Vieuxtemps » peuvent se présenter au maximum deux fois.

Cette faculté est retirée à celles ou ceux qui ont remporté ces prix dès leur première participation.

Secrétariat

Christiane RUTTEN

Conservatoire de Verviers

Rue Chapuis, 6 4800 Verviers

087/394989

0495/790368

prixartistiquesverviers@gmail.com

www.prixvieuxtemps.be